



LT/EM – N° 2024/091

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216901009-20241209-2024_091-DE

VILLE D'IRIGNY
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Publiée sur le site internet de la Commune le : 12 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 25

Nombre de Conseillers Municipaux votants : 29

Présidente : Madame Blandine FREYER

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien JACQUET

Membres présents à la séance : MMES et MM. FREYER – MAZOUZI
MERCIER – BILLAUD – VERD – FAVRE - BOSGIRAUD – BAILLY
da PASSANO - TABERLET - BERMOND – EMERY – BENATMANE
SABRAN-LACROIX - GAREL - MOCHET – RANCHIN – MARCHETTI
SANLAVILLE - OUANICH – JACQUET - DIGIER - VERILHAC - BARTHELEMY
BACCOU -

Membres absents excusés : Mme CITTADINO : pouvoir remis à
Mme FREYER - Mme MERLE : pouvoir remis à Mme BILLAUD
Mme TEOLI : pouvoir remis à Mme MERCIER – Mme ALLARD-BRETON :
pouvoir remis à Mme SANLAVILLE -

Objet : Tarifs des concessions funéraires

Il appartient au Conseil Municipal, en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les tarifs des services municipaux.

Les prix des concessions dans les deux cimetières de la Commune, Taillepie et Presles, doivent donc être adoptés par le Conseil Municipal. Par délibération en date du 5 décembre 2023, les tarifs des concessions ont été fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'IRIGNY
7 AV. DE BEZANGE
CS 80002
69540 IRIGNY

TÉL. 04 72 30 50 50
FAX. 04 72 30 50 59

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire sans indication de nom

www.irigny.fr

e-mail : mairie@irigny.fr

		TARIFS 2024
CONCESSION D'UNE DUREE DE 15 ANS	Simple (2m40*1m)	250 €
	Double (2m40*2m)	500 €
CONCESSION D'UNE DUREE DE 30 ANS	Simple (2m40*1m)	400 €
	Double (2m40*2m)	800 €
VENTE DE CAVEAUX PREFABRIQUES POUR UNE URNE CINERAIRE	15 ans	300 €
	30 ans	600 €
CASE AU COLOMBARIUM	15 ans	350 €
	30 ans	700 €
PLAQUE CINERAIRE pour colombarium ou pupitre au jardin du souvenir		130 €

Par ailleurs, à la suite de la reprise de concessions dans les deux cimetières d'Irigny et à la récupération de monuments existants ainsi que la construction de caveaux préfabriqués dans le carré 2 du cimetière de Taillepied, la délibération n°2022/047 du 31 mars 2022 a fixé les tarifs comme suit :

		TARIFS
MONUMENT REPRIS	Carré 6 - emplacement n°132	1 000 €
CAVEAUX PREFABRIQUÉS	Caveaux simples 2 places Carré 2 - emplacements n° 79, 85 et 86	2 700 €

Je vous propose de ne pas augmenter les tarifs au titre de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR PROPOSITION DU MAIRE

APRES AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET LOGISTIQUE MUNICIPALE, DEVELOPPEMENT DURABLE, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

DECIDE de fixer les tarifs des concessions funéraires, à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi qu'il suit :

		TARIFS 2025
CONCESSION D'UNE DUREE DE 15 ANS	Simple (2m40*1m)	250 €
	Double (2m40*2m)	500 €
CONCESSION D'UNE DUREE DE 30 ANS	Simple (2m40*1m)	400 €
	Double (2m40*2m)	800 €
VENTE DE CAVEAUX PREFABRIQUES POUR UNE URNE CINERAIRE	15 ans	300 €
	30 ans	600 €
CASE AU COLOMBARIUM	15 ans	350 €
	30 ans	700 €
PLAQUE CINERAIRE pour colombarium ou pupitre au jardin du souvenir		130 €

DECIDE de fixer les tarifs des monuments repris et des caveaux préfabriqués du cimetière de Taillepiéd comme suit :

		TARIFS 2025
MONUMENT REPRIS	Carré 6 - emplacement n°132	1 000 €
CAVEAUX PREFABRIQUÉS	Caveaux simples 2 places Carré 2 - emplacements n° 79, 85 et 86	2 700 €

Fait à Irigny, le 9 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,




Blandine FREYER